

Désignation de l'entreprise SARL TLT LA NOUVELLENéant ☐Adresse de l'entreprise 5B RUE DE LA COTE 57700 HAYANGENuméro SIRET 7 9 4 8 4 1 5 7 7 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois 12Durée de l'exercice précédent 12LE GÉNÉRALISTE
du TRIBUNAL D'INSTANCE

		2018/6/1/100		Exercice N clos le 31/12/2015	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*	014	016		
	Autres*	028	030	29286	
	Immobilisations corporelles*	040	042	150	
	Immobilisations financières* (1)	044	048	29436	
Total I (5)		33738	4302		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	062		
	Marchandises*	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070	8212	
	Créances (2)	072	074	1111	
	Clients et comptes rattachés*	080	082		
	Autres* (3)	084	086	17750	
	Valeurs mobilières de placement	092	094		
	Disponibilités	096	098	27073	
	Charges constatées d'avance*	110	112	56509	
Total II		27073	4302		
Total général (I + II)		60811	4302	56509	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		3000	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134		14364	
	Résultat de l'exercice	136		10691	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		28355	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		7011	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		8400	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1287	12743	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		28154	
Total général (I + II + III)		180		56509	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	7000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise TLT LA NOUVELLENéant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

services*

dont export
et livraisons
intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

103110

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée*

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

624

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

232

103734

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises)*

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

240

Autres charges externes* :

(dont crédit bail :

— mobilier : — immobilier :

242

75351

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle
CFE et CVAE*

243

514

244

1339

Rémunérations du personnel*

250

7400

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

549

Dotations aux amortissements*

254

4277

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger*

259

dont cotisations versées aux organisations
syndicales et professionnelles

260

262

3

Total des charges d'exploitation (II)

264

88919

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

14815

Produits financiers

(III)

280

Produits exceptionnels

(IV)

290

Charges financières

(V)

294

33

Charges exceptionnelles

(VI)

300

1874

Impôts sur les bénéfices*

(VII)

306

2217

2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

310

10691

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

10691

314

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles*

322

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)

324

4091

Divers*, dont intérêts excédentaires
des cptes-cts d'associés

247

écarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*

248

330

Entreprise nouvelles
(II, séries)

986

Zone franche urbaine
(II, séries et séries A)

987

Zones restructuration de
la défense (II, séries)

127

Reprise d'entreprises
en difficulté (II, séries)

981

Jeune entreprise
innovante (II, séries A)

989

Zone de revitalisation
rurale (II, séries)

138

Divers* dont ZFA
(II, séries)

345

Investissements
autre-mer

344

Créance due au report
en arrière du déficit

346

342

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

352

14782

354

Déficit de l'exercice reporté en arrière*

(Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

14782

372

Primes et cotisations
complémentaires facultatives

381

Cotisations personnelles
obligatoires de l'exploitant*

380

549

n° du centre de
gestion agréé :

388

Montant de la T.V.A. collectée

374

22714

Effectif moyen
du personnel*

376

0

dont apprentis :

handicapés :

Effectif affecté à
l'activité artisanale

861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations) :

378

9068

Montant des prélèvements personnels
de marchandises*

399

Formulaire obligatoire (article 502 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **TLT LA NOUVELLE**Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	3750 462	29838 464	0 466	33588
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	0 482	150 484	0 486	150
	TOTAL	490	3750 492	29888 494	0 496	33738

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	25 552	4277 554	4302 556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	25 572	4277 574	4302 576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste. mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Non Immo	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme		
						(5)	19 % (6)	15 % ou 16 % (7)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					591			
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 402, 5^{es} alinéas
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : TLT LA NOUVELLENéant ☒

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L2113-1 et L2111-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : TLT LA NOUVELLENéant ☐Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	103110
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	103110

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	75351
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	75351

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	27759
-----------------------------	--------------------------	------------	--------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)															117																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020																											
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022																						
Période de référence										024				/				/						160				/				/					
Date de cessation																								186				/				/					

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

7 9 4 8 4 1 5 7 7 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TLT LA NOUVELLE

ADRESSE (voie) 5B RUE DE LA COTE

CODE POSTAL 57700

VILLE HAYANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique ANGHELONE Prénom(s) ANNUNZIATO

Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 13/08/1957 N° Département 57440 Commune ALGRANGE Pays FRANCE

Adresse : N° 5B Voie RUE DE LA COTE

Code Postal 57700 Commune HAYANGE Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique SCHUSTER Prénom(s) DOMINIQUE

Nom marital % de détention 39,00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 05/12/1953 N° Département 57440 Commune ALGRANGE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

7 9 4 8 4 1 5 7 7 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TLT LA NOUVELLE

ADRESSE (voie) 58 RUE DE LA COTE

CODE POSTAL 57700

VILLE HAYANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SCHUSTER Prénom(s) EDOUARD

Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 10/06/1962 N° Département 57600 Commune FORBACH Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

7 9 4 8 4 1 5 7 7 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TLA LA NOUVELLE

ADRESSE (voie) 5B RUE DE LA COTE

CODE POSTAL 57700

VILLE HAYANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

TLT LA NOUVELLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 5B, rue de la Côte
57700 – HAYANGE
794 841 577 RCS THIONVILLE

DEPOSE 10
LE GREFFIER
du TRIBUNAL D'INSTANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2016

Proposition de la résolution du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à 10 691 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 691 €
Au compte « réserve légale » pour	300 €
Au compte « report à nouveau » pour	10 391 €

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 mars 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance



TLT LA NOUVELLE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 5B, rue de la Côte
57700 – HAYANGE
794 841 577 RCS THIONVILLE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 MARS 2016

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la société a été la suivante : la société a réalisé pour 29 838 euros hors taxes d'investissements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 sont les suivants : la société doit continuer à consolider ses capitaux propres. Elle doit poursuivre son développement et maintenir ses charges opérationnelles.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par le règlementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 103 110 €.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 624 €.

Le montant des charges d'exploitation s'élève à :

- Autres charges externes	75 351 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 339 €
- Rémunération du personnel	7 400 €
- Charges sociales	549 €
- Dotations aux amortissements	4 277 €
- Autres charges	3 €
Les charges d'exploitation ont atteint au total	88 919 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 14 815 €.

Après prise en compte :

- du résultat financier de	- 33 €
- du résultat exceptionnel de	- 1 874 €
- de l'impôt sur les sociétés de	2 217 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 10 691 €.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la société s'élevait à 56 509 €.



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuel (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 691 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 691 €
Au compte « réserve légale » pour	300 €
Au compte « report à nouveau » pour	10 391 €

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Hayange,
Le 30 mars 2016

La Gérance

